



EMERGENT BIOSOLUTIONS CANADA INC.

Conditions générales de vente

Approbation

- Emergent BioSolutions Canada Inc. (« **EBCI** ») ne vendra son produit qu'aux acheteurs approuvés (« acheteur »). Toutes les commandes sont soumises à l'approbation d'EBCI.
- EBCI se réserve le droit de demander des informations générales et/ou des informations sur le crédit dans le cadre d'un acheteur initiant ou conservant son statut d'acheteur autorisé du produit.

Application

- Les présentes conditions générales de vente (les « conditions ») s'appliquent à tous les produits fournis par EBCI à un tiers (le « produit »), à moins qu'une autre entente n'ait été convenue par écrit entre EBCI et l'acheteur.

Modalités de paiement

- Les conditions de paiement standard sont de 30 jours nets, sauf indication contraire sur la facture. L'acheteur comprend que le crédit et la fourniture du produit conformément aux présentes conditions peuvent être suspendus par EBCI si le compte de l'acheteur devient en souffrance ou si EBCI considère l'existence d'un risque de ne pas être payé par l'acheteur, à la seule discrétion d'EBCI.
- Toutes les déductions demandées par l'acheteur doivent être préautorisées par EBCI par écrit avant déduction.
- Le Produit fourni en vertu des présentes conditions sera facturé aux prix en vigueur dans la province où se trouve l'acheteur au moment de la réception de la commande de l'acheteur, sauf accord écrit contraire entre les parties, et les prix sont sujets à changement sans préavis à l'acheteur.
- L'acheteur est responsable de payer et doit payer toutes les taxes de vente, d'accise, de biens et de services, y compris, sans s'y limiter, la TPS, la TVH, la TVP et la TVQ, applicables à son achat du produit auprès d'EBCI.

Données de ventes

- Les acheteurs qui sont des distributeurs ou des grossistes reconnus par Santé Canada sont tenus de déclarer toutes les ventes du produit à EBCI ou à tout tiers désigné par EBCI pour recevoir, traiter et livrer ces informations de vente à EBCI. Les déclarations doivent être fournies par l'acheteur dans un format et à des intervalles tels qu'indiqués par écrit par EBCI de temps à autre. Les informations reçues par EBCI ou son mandataire seront tenues confidentielles et utilisées uniquement par EBCI pour la gestion de ses conditions commerciales et de ses politiques de vente conformément aux lois applicables. EBCI peut également utiliser ces informations pour se conformer aux lois et réglementations applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les retraits ou les rappels requis ou demandés par une agence ou un organisme de

réglementation ou, à sa seule discrétion, par EBCI si EBCI juge un retrait ou un rappel ou un champ d'action nécessaire pour quelque raison que ce soit.

Garantie

- EBCI garantit qu'au moment de la livraison, le produit (a) sera exempt de tout défaut important de conception, de matériau ou de fabrication, et (b) se conformera substantiellement aux lois, règles et règlements applicables de Santé Canada. Dans le cas où le produit livré n'est pas conforme aux garanties énoncées dans le présent paragraphe, l'acheteur peut refuser ce produit en donnant un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la livraison. Si l'acheteur ne rejette pas le produit conformément au présent paragraphe dans le délai de trente (30) jours, l'acheteur sera réputé avoir accepté l'envoi. EBCI n'offre aucune autre garantie, expresse ou implicite, concernant le produit, y compris, sans s'y limiter, aucune garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.
- La seule obligation d'EBCI dans le cadre de toute garantie sera de remplacer ou de rembourser, à la seule discrétion d'EBCI, le produit défectueux.

Indemnisation et limite de responsabilité

- L'acheteur doit indemniser et tenir EBCI indemne de toute réclamation, de toute action, de tout dommage, de toute responsabilité et de toute perte, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, qui peuvent directement ou indirectement résulter du décès, des blessures corporelles ou des dommages matériels, ou y être liés, à la suite de (i) la violation substantielle des présentes conditions par l'acheteur, ou (ii) tout acte intentionnel ou négligent ou de l'omission de l'acheteur, ou de l'un de ses employés, agents, représentants et / ou sociétés affiliées.
- Ni l'acheteur ni EBCI ne seront responsables des dommages ou des pertes indirects, accessoires, consécutifs ou spéciaux, y compris les pertes de profits, même s'ils ont été informés de cette possibilité. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ D'EBCI NE DÉPASSERA LE MONTANT EFFECTIVEMENT PAYÉ PAR L'ACHETEUR POUR CETTE COMMANDE.

Obligations

- Chaque partie doit se conformer à toutes les lois applicables, y compris, sans s'y limiter, à toutes les lois applicables relatives à l'entreposage, à la tenue et à la conservation des registres, aux déclarations, à la manipulation, à la distribution, à la publicité, au marketing, à la vente, à la mise en vente et au transport du produit fourni en vertu des présentes conditions.
- L'acheteur doit examiner et mettre à la disposition de toute partie à laquelle l'acheteur distribue le produit, les instructions d'utilisation, les instructions

EMERGENT BIOSOLUTIONS CANADA INC. Conditions générales de vente

d'entreposage et de manipulation, les avertissements sur le produit et toute autre information désignée par EBCI à fournir avec le produit, et toute autre information requise pour être fournie avec le produit en vertu de la loi applicable, y compris, sans s'y limiter, tout renseignement ou matériel requis pour accompagner le produit par Santé Canada. L'acheteur et ses agents se conformeront à ces instructions et informations. L'acheteur sera responsable des actes de négligence et des omissions de ses employés, agents, affiliés, représentants et distributeurs, en ce qui concerne le produit fourni en vertu des présentes ou l'une des obligations de l'acheteur en vertu des présentes conditions.

Allocation

- Il ne sera pas interdit à EBCI de fournir, vendre et distribuer le produit à des tiers du fait de son approvisionnement à l'acheteur. Sans limiter la généralité de ce qui précède, EBCI peut fournir, vendre et répartir des produits entre ses clients à sa seule discrétion.

Interdiction des exportations

- L'acheteur ne doit pas exporter le produit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'acheteur ne doit pas, directement ou indirectement, par quelque moyen ou arrangement que ce soit:
 - (i) Exporter, offrir à la revente, revendre ou consigner ou autrement distribuer le produit du Canada vers toute autre juridiction, ou
 - (ii) Offrir à la revente, revendre ou consigner ou autrement distribuer le produit à toute autre personne ou entité dont l'acheteur sait ou soupçonne ou devrait raisonnablement savoir ou soupçonner qu'elle exportera, offrira à la revente, revendra ou consignera ou autrement distribuera du Canada vers toute autre juridiction.

Interdiction de revente

- Sauf accord écrit contraire entre les parties, l'acheteur ne doit pas distribuer, vendre ou autrement transférer le produit à une partie autre qu'un utilisateur final.
- L'acheteur ne doit pas distribuer le produit au-delà des frontières provinciales avant d'être vendu aux patients, sans l'approbation écrite préalable d'EBCI.
- L'acheteur ne doit pas agir en tant que grossiste ou distributeur reconnu par Santé Canada sans conclure une entente distincte avec Emergent.
- Le transfert ou la vente du produit acheté à toute partie autre que les patients constitue une violation substantielle des présentes conditions.

Transport / Expédition

- Toutes les expéditions de produits doivent être en fret prépayé.
- Toutes les expéditions de produits doivent être effectuées

par le transporteur choisi par EBCI.

- La propriété du produit et le risque de perte sont transférés à l'acheteur lors de la livraison.

Retour de produit et aucun remboursement

- Le produit est vendu sur une base non remboursable et non retournable et n'est pas éligible à un crédit.

Confidentialité

- L'acheteur accepte que toutes les informations relatives à ses conditions d'achat, y compris le prix et les présentes conditions, soient confidentielles et ne peuvent être divulguées à des tiers.

Vérification

- EBCI se réserve le droit d'auditer l'acheteur pour s'assurer que le produit est utilisé comme indiqué dans les présentes conditions et comme autrement requis par EBCI. L'acheteur ne doit pas refuser le droit d'EBCI d'auditer en vertu des présentes conditions.

Événements indésirables / réclamations concernant les produits

- L'acheteur doit notifier à EBCI tout événement indésirable et/ou réclamation associé(e)(s) au produit, ou toute demande relative au produit dès que possible et dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception par l'acheteur de ces déclarations ou enquêtes. Avant la première expédition du produit, l'acheteur doit informer EBCI de sa personne contact pour les événements indésirables, les demandes de renseignements sur les produits et les déclarations de réclamations sur les produits. Pour aider EBCI à se conformer aux réglementations générales de pharmacovigilance et aux exigences de déclaration d'innocuité, l'acheteur s'engage à fournir à EBCI toute documentation relative à la distribution des produits, à l'utilisation des produits, aux demandes de renseignements médicaux, aux demandes de produits, aux dossiers d'événements indésirables et toute autre documentation sur la conformité, la surveillance et l'innocuité des produits sur demande. L'acheteur doit fournir toute l'assistance raisonnable à EBCI en cas d'événement indésirable, de plainte, de rappel ou de réclamation.

Informations sur les médicaments / Demandes de qualité

- Les appels peuvent être dirigés vers l'Information Médicale d'Emergent BioSolutions Canada au **1-844-898-0657** (courriel: Medicalinformation@ebci.com)

Informations / Demandes de commande

- Les appels peuvent être dirigés vers Emergent BioSolutions Canada au **1-877-870-2726** (courriel: customerservicecanada@ebci.com).



EMERGENT BIOSOLUTIONS CANADA INC.
Conditions générales de vente

Droit applicable et langue

- Les présentes conditions générales et l'accord entre les parties sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et EBCI et l'acheteur accepte irrévocablement la compétence exclusive des tribunaux de cette province pour tout litige survenant entre eux.
- Les parties déclarent avoir demandé que les présentes conditions soient rédigées dans la langue anglaise. Toutes les déclarations, tous les relevés de compte et autres entre les parties doivent être rédigés en anglais.

Modifications

- Les présentes Conditions Générales et la demande de crédit de l'acheteur constituent l'intégralité de l'accord et de la compréhension des parties en ce qui concerne l'objet des présentes. EBCI peut compléter, supprimer, modifier, amender ou autrement changer les présentes conditions à tout moment à sa discrétion et la version la plus récente des conditions peut être trouvée sur <https://www.emergentbiosolutions.com/vendors/>. Aucune modification des conditions ne liera EBCI à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par EBCI. En cas de conflit entre les présentes conditions et tout autre accord ou Bon de Commande de l'acheteur, les présentes conditions prévaudront.